



Collecte raisonnée des macro-déchets et gestion des échouages exceptionnels sur le littoral de la Manche

GUIDE PRATIQUE

Document réalisé avec le soutien de :



PREFACE

Pour des plages vivantes !

Le département de la Manche présente un littoral de plus de 350 km de côtes, dans un cadre paysager largement préservé. Il est aussi exposé aux accumulations de divers macro-déchets générés par les activités humaines. Ils sont apportés par les courants et les marées, les cours d'eau côtiers, le vent, voire abandonnés directement sur place par les usagers des plages.

La liste des nuisances occasionnées par ces « intrus » est longue : gêne visuelle, dégradation de matériels et autres perturbations des activités en place, risques pour la faune mais aussi pour les usagers de ces espaces, depuis le plagiste... jusqu'au consommateur de produits de la mer.

Face à leur accumulation et, le cas échéant, aux phénomènes naturels d'échouages massifs d'algues épaves, compte tenu des enjeux environnementaux et écologiques, les opérations de collecte des macro-déchets se multiplient.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin, accompagne et sensibilise depuis 15 ans tous types d'acteurs de la Manche avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de la Manche. La Région Normandie est également partenaire depuis 2016.

Charles BOULLAND
Président
du CPIE du Cotentin



Les actions mises en œuvre par le CPIE, en partenariat ou à destination de nombreux publics (collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises, familles...) visent à limiter l'impact nocif des macro-déchets sur le littoral de la Manche tout en préservant les écosystèmes des plages, notamment la laisse de mer.

Dans ce contexte et dans le cadre de son projet « Plages Vivantes », le CPIE du Cotentin, avec l'appui technique de divers organismes, a élaboré le présent guide ainsi que les fiches cartographiques de préconisations appliquées à chaque commune littorale.

Ce document est destiné aux acteurs manchois, publics et privés, impliqués collectivement ou individuellement dans des opérations de collecte des déchets sur les plages. Son objectif est de mieux faire appréhender la fragilité et l'importance des milieux naturels concernés, tout en dispensant des conseils pratiques devant permettre de tendre vers une gestion raisonnée des déchets sur le littoral.

Frédéric CHAUVEL
Directeur territorial et maritime
des Bocages Normands
Agence de l'Eau Seine-Normandie



SOMMAIRE

Pages 4-5

Le littoral de la Manche

Pages 6 à 10

Les laisses de mer

Pages 11 à 13

Les macro-déchets littoraux

Page 14

Lutte contre les déchets sur le littoral : tous concernés !

Pages 15 à 20

Actions curatives de lutte contre les déchets littoraux

Pages 21 - 22

La gestion des échouages exceptionnels sur le littoral

Page 23

Que faire en cas d'accident lors d'une collecte manuelle de déchets sur le littoral ?

Pages 24 - 25

Actions préventives de lutte contre les déchets littoraux

Pages 26 - 27

Contacts utiles



LE LITTORAL DE LA MANCHE

Le littoral de la Manche offre une grande diversité de paysages et d'habitats, des côtes rocheuses les plus découpées jusqu'aux grandes plages sableuses, sans oublier les nombreux havres et baies où les cours d'eau côtiers rejoignent la mer. Sa situation géographique, sa longue façade maritime, où se développent de nombreuses activités professionnelles et de loisirs liées à la mer, sont de nature à exposer ses rivages à des flux de macro-déchets, parfois significatifs.

Situé dans la Mer de la Manche, le littoral du département du même nom s'étend sur plus de 350 kilomètres, de la Baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, à la Baie des Veys à l'est. Entre ces deux baies, le littoral de la Manche s'étire vers le nord sous forme d'une presqu'île.

Il est soumis à deux marées quotidiennes dont le marnage est généralement important, avec en effet 6 à 7 m, en moyenne, entre les niveaux de marée haute et de marée basse et pouvant atteindre 15 m par endroits !

Ainsi, deux fois par jour, quand la mer se retire, l'espace de quelques heures, de larges estrans, de superficie variable, se découvrent.

DES COTES SABLEUSES...

La majeure partie du littoral de la Manche est constituée de côtes basses (la côte est, quelques secteurs sur la côte nord et la majorité de la côte ouest). Les plages, créées par l'apport des sédiments accumulés durant les précédentes aires

géologiques, y sont majoritairement sableuses. En partie supérieure, elles sont délimitées par un cordon dunaire, parfois très important (Dunes d'Hatainville par exemple), ou une digue artificielle ou un enrochement, selon le contexte local.

En partie inférieure, sur l'estran, le sable est aussi généralement dominant, même si sur certains secteurs, on peut trouver quelques blocs rocheux, voire des zones de platiers rocheux plus importantes. La présence de l'Homme est particulièrement visible sur ce type de côtes. Dans la Manche, on peut y trouver de nombreuses activités professionnelles (commerce, conchyliculture, pêche) ou récréatives (baignade, plaisance et autres loisirs nautiques, pêche à pied, randonnées, découverte du patrimoine).

...DES HAVRES...

Sur la côte ouest, ces côtes sableuses sont parfois interrompues par la présence de havres. Ils sont au nombre de huit, localisés entre Bricqueville-sur-Mer et Barneville-Carteret. Ils se forment grâce à la présence d'un fleuve côtier et d'un cordon dunaire. Ce dernier est nourri en permanence par des apports



La côte ouest et ses larges plages sableuses.



Le havre de la Vanlée à Lingreville.

de sable issus de la dérive littorale, qui entraînent sa croissance parfois spectaculaire, en forme de flèche. Celle-ci va notamment fermer, en partie, l'entrée du havre. Lors des marées, la mer envahit l'intérieur des havres, de manière plus ou moins importante, suivant le coefficient, les transformant alors en vastes « marais maritimes » hébergeant des habitats naturels et des espèces remarquables.

... ET DES FALAISES MARITIMES

Le nord du département, de la Hague jusqu'à la pointe de Barfleur, est constitué de falaises granitiques plus ou moins abruptes dont les plus hautes culminent à 128 m au Nez de Jobourg. Modelées par les vents et les courants, les nombreuses anses et baies présentes le long de cette côte lui donne un aspect déchiqueté. Dans ces secteurs, l'estran, découvert à marée basse, est parfois constitué d'un platier rocheux.

UNE EXPOSITION AUX DECHETS...

Une longue façade de plus de 350 km de côtes, théâtre de nombreuses activités professionnelles (dont 240 entreprises conchylicoles) ou de loisirs liées à la mer, de nombreux cours d'eaux côtiers, sans oublier l'importance du trafic maritime ainsi que les événements climatiques tempétueux de plus en plus fréquents sont autant de facteurs favorisant l'exposition du littoral de la Manche aux arrivées de déchets, venant de la mer ou de l'intérieur des terres.

D'autres facteurs vont également favoriser le piégeage de déchets sur ce littoral, voire la formation de « points noirs » dans les secteurs

où ils s'accumulent régulièrement : divergence de houle, découpage et obstacles naturels de la côte (caps, anses, éboulis rocheux, lits de galets), aménagements perpendiculaires au trait de côte (épis, cales d'accès à la mer, digues portuaires).

...ET AUX ECHOUAGES NATURELS

Une grande partie des déchets, échoués ou abandonnés le long du littoral, se mêlent aux éléments naturels (algues, coquillages, pontes et autres restes d'animaux) déposés régulièrement par les marées et qui constituent les laisses de mer. Il arrive que des quantités exceptionnelles d'algues et, plus rarement, de coquillages vivants s'échouent sur certains secteurs du littoral de la Manche. Ces échouages massifs exceptionnels sont essentiellement la conséquence d'une interaction naturelle entre un phénomène météorologique plus ou moins brutal et des populations de coquillages ou d'algues, vivant fixées aux rochers ou enfouies dans le sable, sur l'estran ou plus au large.



Les falaises de Jobourg.



Accumulation de déchets à la pointe du Becquet (Créances).

LES LAISSES DE MER

Constituées de multiples éléments végétaux et animaux s'échouant lors des marées, les laisses de mer participent à la lutte contre l'érosion des plages, tout en étant à la base d'un écosystème original. Certaines espèces rares, comme le Gravelot à collier interrompu, par exemple, s'y développent.

UNE COMPOSITION VARIABLE

Sur les côtes à estran rocheux, des algues brunes, rouges et vertes se développent sur les platiers découvrant ou non à marée basse. Une partie est régulièrement arrachée par les vagues et rejetée sur la côte, sous forme de dépôts linéaires formant la base même des laisses de mer.

Sur les côtes à estran sableux ou vaseux, les laisses de mer sont davantage constituées de coquilles vides de mollusques bivalves qui vivaient enfouis dans le sédiment (coques, couteaux, flions, bucardes, etc.).

Vont s'ajouter à ces éléments dominants des laisses de mer :

- D'autres restes (pontes, mues, coquilles et carapaces) ou corps entiers d'animaux marins ;
- Des morceaux de bois et d'autres éléments organiques terrestres (roseaux par exemple) apportés par les fleuves environnants.

UN ROLE CAPITAL DANS LA FORMATION DES DUNES

La laisse de mer déposée au plus haut des plages lors des grandes marées, joue un rôle fondamental dans la formation des dunes. Tout d'abord, en constituant un obstacle au déplacement du sable poussé par le vent, elle provoque la création de petits bourrelets de sable.

Ensuite, les éléments nutritifs issus de la décomposition de cette laisse de mer permettent à plusieurs espèces de plantes pionnières de germer. Elles aussi vont capter le sable, provoquant la naissance progressive d'une « dune embryonnaire », dominée par des plantes comme le Cakilier maritime.

Au fur et à mesure que le sable va s'accumuler contre la dune embryonnaire, celle-ci va s'élever et être colonisée par d'autres plantes, également très résistantes aux conditions extrêmes de ce milieu (assauts de la mer, embruns salés, vents violents, sécheresse, ensablement), dont la plus connue est l'Oyat.

On arrive alors au stade de « dune blanche » (ou « dune mobile ») première ligne et véritable rempart contre les assauts de la mer et du vent. En arrière du rivage, à l'abri du vent et des embruns, la « dune grise » est plus stable et colonisée par de nombreux végétaux, y compris des arbustes et des arbres.



Laisses de mer riches en algues (Créances).



Laisse de mer riche en coquilles vides de crépidules sur la côte est.



Laisse de mer riche en restes de pontes de bulots au sortir de l'hiver.



La coquille interne (« os ») de Seiche est le dernier indice laissé par l'animal, une fois mort.



Une capsule d'oeuf de raie échouée sur une plage.



Le cakilier maritime, plante typique de la dune embryonnaire.



La dune embryonnaire, premier rempart contre les tempêtes.



Dune blanche (ou mobile) et sa population d'Oyats.



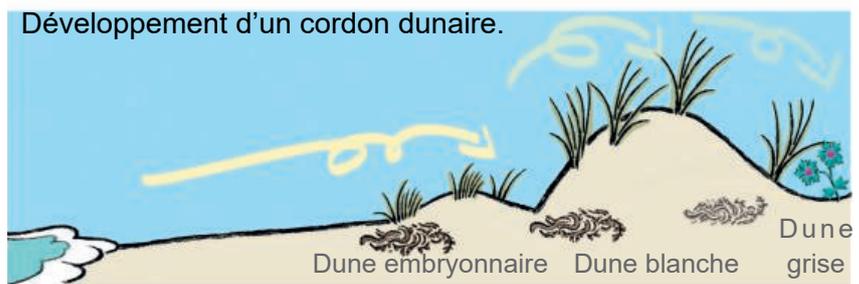
CPIE 14

Cette Cicindèle est un coléoptère fréquentant les lasses de mer, à la recherche de petites proies.



CPIE 14

La trompe robuste de la mouche Asilide est capable de percer la carapace de sa proie.



La formation dunaire en 4 étapes

Schémas Gilles LEROUVILLOIS, inspirés d'illustrations de BIOTOPE de 2004

UN LIEU DE VIE POUR DE NOMBREUSES ESPECES

Les lasses de mer offrent un abri, une source de nourriture, voire un site de ponte pour de nombreuses espèces animales, majoritairement des petits invertébrés : vers, mollusques, crustacés, mais aussi insectes et araignées.

Bon nombre de ces invertébrés se développent spécifiquement parmi les algues, les bois flottés, les cadavres et autres restes d'animaux. Ils participent, avec les bactéries, au « nettoyage naturel » des plages en décomposant la matière organique des lasses de mer, la rendant ainsi assimilable par les végétaux pionniers du haut de plage. Certains de ces animaux vont aussi servir de nourriture à des insectes prédateurs ainsi qu'à diverses espèces d'oiseaux (gravelots, bécasseaux, etc.).

Le GRETIA a dénombré jusqu'à 4 200 invertébrés dans 0,25 m² de laisse de mer, mais pas de panique : ces petites bêtes dépassent rarement 1 ou 2 mm et aucune ne vous piquera !



Oeufs de Gravelot à collier interrompu.



Poussin de Gravelot à collier interrompu.



Couple de Gravelot à collier interrompu.



Grand gravelot adulte.



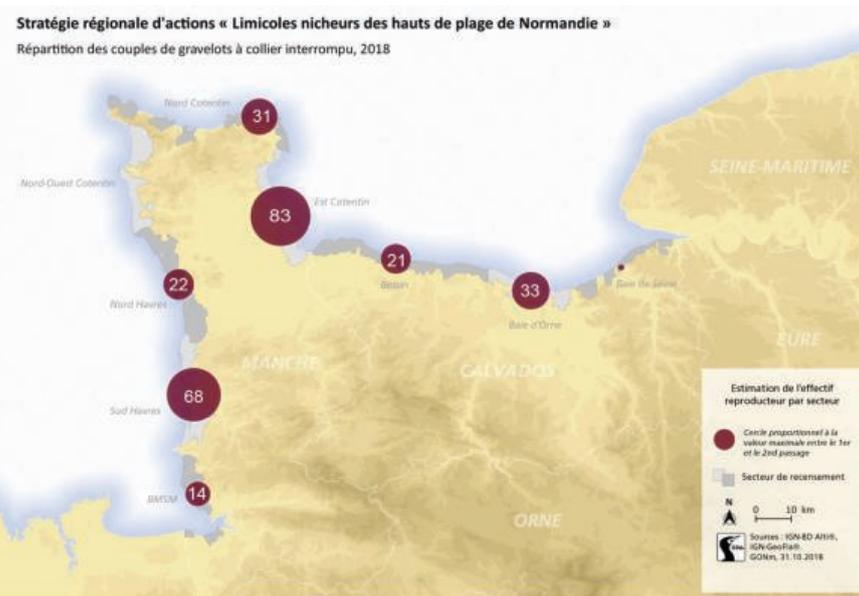
Enclos et panneau mis en place par le GONm pour protéger les nichées.

Parmi les oiseaux nicheurs fréquentant notre littoral, on trouve trois espèces de gravelots : le Petit gravelot, le Grand gravelot et surtout le Gravelot à collier interrompu. Ces espèces sont toutes menacées en Normandie et protégées en France. Ce sont des limicoles côtiers, c'est à dire de petits échassiers se nourrissant de vers et autres invertébrés trouvés dans la vase ou dans les laisses de mer.

Entre avril et juillet, ces espèces ont la particularité de pondre leurs œufs sur le haut de plage, où la végétation est clairsemée, et souvent au sein même de la laisse de mer. Les œufs et poussins présentent des colorations tachetées se confondant parfaitement avec ces milieux. Au milieu de l'automne, les adultes et rares jeunes encore vivants de Petit gravelot et de Gravelot à collier interrompu migrent vers le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique pour y passer l'hiver. Le Grand gravelot, espèce nordique, est davantage connu pour passer l'hiver sur nos côtes et nicher dans les pays du nord. Cependant, depuis une trentaine d'années, quelques dizaines de couples nichent aussi sur les côtes de la Manche.

Depuis de nombreuses années le Groupe Ornithologique Normand (GONm) recense ces espèces sur notre littoral. Ainsi, en 2018 ont été dénombrés dans la Manche :

- Une vingtaine de couples nicheurs de Grand gravelot, la plupart dans le nord du Cotentin. Cette espèce affectionne particulièrement les plages de galets et de graviers.
- Quelques couples de Petit gravelot, nichant en milieu sableux, surtout sur les côtes nord et est du Cotentin.
- Environ 200 couples de Gravelot à collier interrompu, soit 80 % des effectifs normands, faisant de la Manche un territoire de prédilection pour la reproduction et la conservation de cette espèce.



Carte de répartition des couples de Gravelot à collier interrompu recensés par le GONm en 2018 en Normandie.

Pour protéger les nichées du piétinement et du dérangement dans les secteurs de forte fréquentation humaine, le GONm met en place un affichage et parfois un enclos autour du nid.

La flore du haut de plage est composée d'espèces typiques, adaptées à ce milieu très contraignant. Elles permettent notamment la fixation du sable et participent à la création des dunes. Il est donc important de ne pas les piétiner ni de les arracher lors des collectes de déchets.

Voici quelques exemples de plantes présentes sur le littoral de la Manche, en haut de plage, dont certaines sont protégées.



Réseaux alimentaires des lisses de mer

Illustrations de Céline Lecoq (CPIE du Cotentin)



Oiseaux

Ils fouillent les lisses de mer à la recherche d'invertébrés.



Chaînes alimentaires marines via le plancton

Plantes pionnières

Elles vont fixer le sable et permettre la formation des premières dunes.



Invertébrés prédateurs

Carabes, mouches, araignées chassent parmi les lisses de mer.

Éléments nutritifs



Bactéries

Ce sont les principaux décomposeurs des lisses de mer.



Talitre ou « Puce de mer »

Ce petit crustacé bondissant très répandu se nourrit d'algues-épaves qu'il fragmente.



Lisses de mer

DES ECHOUAGES PARFOIS EXCEPTIONNELS

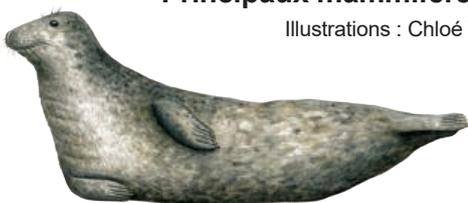
Chaque année, les côtes de la Manche sont le théâtre d'échouages parfois exceptionnels de divers animaux marins : des oiseaux (mouettes et goélands de diverses espèces, Fous de Bassan, Cormorans, Guillemots de Troil,...), des mammifères (Marsouin commun, Dauphin commun, Grand dauphin, Phoque veau-marin, Phoque gris) et des tortues (caouanne, luth ou de Kemp, encore plus rarement). Précisons que certains phoques et parfois certains juvéniles de tortue caouanne ou de Kemp retrouvés échoués peuvent être encore vivants. Pour connaître la procédure à suivre en cas d'échouage sur le littoral de ces animaux vivants ou morts, rendez-vous en page 21.



Tortue luth échouée à Barneville en 2012

Principaux mammifères marins s'échouant sur les côtes de la Manche

Illustrations : Chloé Yzoard - François Millet (Dessin du Dauphin commun)



Phoque gris (Famille des Pinnipèdes)

Tête rectangulaire, narines parallèles, jusqu'à 3 m.



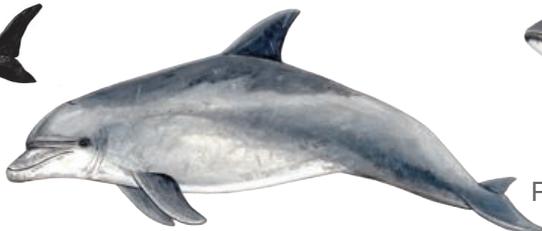
Phoque veau marin (Famille des Pinnipèdes)

Tête arrondie, narines en forme de V, jusqu'à 2 m.



Dauphin commun
(Famille des Cétacés)

Rostre court et pointu, grandes taches claires sur les flancs, jusqu'à 2,6 m.



Grand dauphin (Famille des Cétacés)

Présence d'un rostre, dos gris, jusqu'à 4 m.



Marsouin commun (Famille des Cétacés)

Pas de rostre, dos presque noir, jusqu'à 1,6 m.



Le programme OBSenMER est coordonné en Normandie par le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC). Il invite tout citoyen témoin d'une observation en mer ou sur la plage, de mammifère marin, de sélacien (requin, raie) ou de tortue marine, à saisir cette information importante pour les scientifiques sur un site internet et une application dédiés.

Il arrive aussi que des quantités exceptionnelles d'algues (brunes surtout) et, très rarement, de coquillages vivants, s'échouent sur certains secteurs du littoral de la Manche. Les échouages massifs d'algues se manifestent souvent suite à des épisodes de tempête où la forte agitation de l'eau contribue à arracher les algues à leur support de fixation (rochers, galets). Ils peuvent être problématiques, notamment dans les parcs à moules (cas des sargasses) ou quand ils ont lieu dans une période de marées à coefficient décroissant, sur des plages fréquentées et en pleine saison touristique !

Car si l'appréciation de l'impact visuel de ces échouages reste très subjective, il est plus difficile en revanche d'éluder, par exemple, la gêne occasionnée par l'odeur de putréfaction dégagée au cours de la décomposition de ces grosses quantités de matière organique, que les habituels « nettoyeurs » des lasses de mer (oiseaux, insectes, crustacés, bactéries) mettent plus de temps à recycler.



Sargasses échouées sur une plage

LES MACRO-DECHETS LITTORAUX

QUI SONT-ILS ?

Il s'agit de déchets solides de toute nature, d'origine humaine, visibles à l'œil nu, dont la taille varie de quelques millimètres (au moins 5 mm) à plusieurs mètres, et que l'on va retrouver sur le littoral, flottant en mer, échoués ou abandonnés, sur les plages, dans les baies, les havres, les dunes...

Les macro-déchets littoraux peuvent être très divers : depuis des déchets « classiques » de type ménagers jusqu'à des déchets très spécifiques issus des nombreuses activités professionnelles ou de loisirs liées à la mer, présentes sur le littoral de la Manche.

D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Une partie des macro-déchets retrouvés sur le littoral résulte de leur abandon sur place par des usagers indécents, le plus souvent sur des plages, dans le cadre d'activités de loisirs. Ce sont principalement des papiers gras, des emballages et restes alimentaires, des bouteilles ou canettes et des mégots !

Mais la plupart des macro-déchets littoraux arrivent via les marées, se mêlant ainsi aux éléments naturels des laisses de mer.

Ces macro-déchets ont une origine plus ou moins lointaine et diverse :

- Les ports ;
- Les navires de passage (ferries, bateaux de commerce), de plaisance et de pêche ;
- Les concessions conchylicoles ;
- Les décharges sauvages situées à proximité d'un cours d'eau ou de la mer ;
- Les activités domestiques, industrielles et agricoles pratiquées directement sur la façade littorale ou plus à l'intérieur des terres.

Globalement, tout macro-déchet non collecté, perdu ou abandonné sur place, en mer ou à l'intérieur des terres est susceptible de s'échouer sur le littoral, à plus ou moins long terme.

Dans le département de la Manche, le suivi depuis plus d'une quinzaine d'année d'opérations de collecte de macro-déchets littoraux met en évidence une nette prépondérance des déchets issus des activités des professionnels de la mer (conchyliculture et pêche), représentant en moyenne 60 à 80% du volume total de déchets récoltés (suivant les sites et les périodes de collecte !).



Le plastique n'est pas toujours fantastique !



Le mégot, déchet « symbolique » des plages, part souvent des caniveaux des villes.



Des bouts de filets, cordages, à usage professionnel ou récréatif sont très fréquents.



Les tahitiennes utilisées au pied des bouchots s'échouent fréquemment.



Accumulation de déchets en haut de plage.



Certains déchets se retrouvent coincés dans les enrochements.



Toutes sortes de déchets sont présents sur les plages de la Manche.



Le verre se fragmente durant sa vie « sauvage » et devient alors une menace pour les usagers des plages.



Déchet toxique flottant pouvant potentiellement impacter la qualité de l'eau et la santé humaine.



Fou de Bassan échoué sur une plage, victime d'un déchet plastique flottant (bout de filet catin).

COMMENT SE DEPLACENT-ILS ?

Interviennent dans le transport des macro-déchets :

- Le vent à terre, emportant des déchets légers vers les cours d'eau et la mer (en mer, le rôle du vent dans le transport des déchets est plus difficile à déterminer) ;
- Les réseaux d'eaux pluviales ;
- Les cours d'eau, vecteur principal de circulation des déchets des terres vers le littoral ;
- Les courants marins, acteurs importants du déplacement des déchets en mer ;
- La houle, déposant les déchets sur la côte en déferlant. Du fait de l'hydrodynamisme et de la configuration naturelle ou artificielle du trait de côte, il existe des zones privilégiées de concentration de ces déchets déposés par la houle : caps, anses, baies, havres, zones d'enrochements...

QUELLES NUISANCES ENGENDRENT-ILS ?

Vis à vis :

• de la population et des activités humaines ?

Les déchets échoués sur le littoral constituent, pour les communes concernées, une nuisance principalement d'ordre esthétique qui porte préjudice à l'image du site. Les usagers sont en effet particulièrement sensibles à la qualité de leurs lieux de vacances ou de loisirs.

Par ailleurs, les tessons de bouteilles, seringues et autres objets coupants, représentent des risques de blessures, voire sanitaires pour la population fréquentant les plages. Enfin, les récipients ayant contenu ou contenant des produits toxiques constituent autant de dangers pour l'homme et peuvent polluer l'eau et le substrat.

Les déchets flottants peuvent constituer une gêne importante pour la baignade, la navigation (collision ou enroulement dans l'hélice) et la pêche embarquée (capture dans les filets).

• de la faune et de la flore ?

En mer, les déchets présentent de multiples dangers pour la faune : risques de blessures ou d'étouffement avec des résidus de matériel de pêche (filets ou lignes avec hameçons) ou encore de mort par occlusion intestinale suite à l'absorption d'objets en plastique. Sur la plage, les oiseaux, explorant les lasses de mer en quête de nourriture, peuvent également être victimes de la confusion entre des graines et de petites boules de polystyrène ou des granulés plastiques industriels.

On estime que, chaque année dans le monde, plus d'un million d'oiseaux, de tortues et de mammifères marins sont victimes des macro-déchets littoraux.

LA DEGRADATION DES MACRO-DECHETS

Les macro-déchets plastiques, qui se fragmentent progressivement en morceaux toujours plus petits, se retrouvent sur toutes les plages du monde, tout comme les débris de verre et les mégots de cigarettes...

La durée de vie des déchets dans les milieux naturels est très variable. Leur dégradation peut aller de quelques mois à plusieurs milliers d'années, en fonction de leur nature et de leur parcours.

L'incertitude règne dans ce domaine notamment pour les macro-déchets plastiques car, même si au fur et à mesure de leur dégradation, ils deviennent de moins en moins visibles à l'œil nu, les minuscules morceaux de plastique issus de leur fragmentation n'en demeurent pas moins encore bien présents dans le milieu. Il est en effet désormais acquis qu'ils sont capables d'intégrer les chaînes alimentaires marines, depuis les organismes planctoniques... jusqu'à l'Homme !



Temps de dégradation estimés des macro-déchets échoués ou abandonnés sur le littoral
Illustrations issues du livret de découverte « Rivage propre » du CPIE Vallée de l'Orne

ET LES MICRO-DECHETS ?

De grandes quantités de minuscules éléments d'origine anthropique (< 5 mm), essentiellement en matière plastique, intègrent aussi les écosystèmes littoraux et marins chaque année, et deviennent de ce fait des micro-déchets. Les plus « célèbres » des micro-déchets plastiques sont sans doute les granulés plastiques industriels (GPI) car ils sont fabriqués et utilisés dans l'industrie pour la confection de tous nos objets en plastique. Il s'agit de petites billes et de petits cylindres de moins de 5 mm de diamètre, plus ou moins colorés. Malheureusement, on relève des pertes lors de leur production, de leur transport, de leur distribution, voire de leur utilisation finale. Ils deviennent alors des déchets avant même d'avoir été utilisés. Souvent confondus avec des grains de sable grossiers, lorsqu'ils s'échouent sur le littoral, les GPI portent aussi le nom plus poétique de « larmes de sirène ».

Sur le littoral de la Manche, on en retrouve assez régulièrement parmi les laisse de mer, le sable, les galets, les macro-déchets ... le plus souvent en faible quantité mais parfois les échouages sur le haut de plage peuvent être plus conséquents et s'étendre sur plusieurs dizaines de mètres.

D'autres micro-déchets existent, encore plus petits et tout aussi préoccupants pour la faune marine et l'Homme : les fibres polyester de nos vêtements évacuées par nos machines à laver, les microbilles issues de nos cosmétiques et autres dentifrices...



Accumulation de GPI sur le haut de plage, côté Nord du Cap de Carteret (lieu dit de la Vieille Eglise).

LUTTE CONTRE LES DECHETS SUR LE LITTORAL : TOUS CONCERNES !

La lutte contre les déchets sur le littoral est complexe car elle nous concerne tous, chacun ayant sa part de responsabilité et un rôle à jouer dans cette lutte : habitants, touristes, associations, professionnels de la mer, services déconcentrés de l'Etat, ... sans oublier bien sûr les collectivités territoriales.

LA RESPONSABILITE DE CHACUN

Les textes réglementaires indiquent que tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément à la réglementation. Les professionnels de la mer par exemple, ont ainsi pour obligation de ramener à terre et de traiter les déchets liés à leur exploitation.

LES OBLIGATIONS DES COMMUNES LITTORALES et LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM)

Les communes littorales sont les premières impliquées dans la gestion des déchets. En effet, **le maire est responsable** – au titre des articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales – **de la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de sa commune, y compris les plages.**

En pratique, la gestion des déchets est une compétence dévolue aux communes ou aux groupements de communes (Communauté de communes, Communauté d'Agglomération). Les déchets sur les plages doivent être intégrés dans la gestion générale des déchets de ces collectivités.

Si les communes et groupements de communes ont toute latitude quant à la gestion des espaces publics communaux, il en va différemment sur les plages. **Les plages, certaines dunes, les grèves, etc. font partie du Domaine Public Maritime (DPM), et sont quant à elles gérées par l'Etat.** A travers ses services déconcentrés – sous-préfectures et directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) – **l'Etat établit des règles de gestion du DPM en vue notamment de le préserver.** Ces règles peuvent avoir un impact notable sur les méthodes admises pour nettoyer les plages.

Il est ainsi interdit de circuler sur le DPM avec un «véhicule terrestre à moteur» – tracteur, quad, cribleuse, etc. – même si ce véhicule est destiné au nettoyage du site. Cette interdiction est générale : une dérogation doit faire l'objet d'une demande argumentée et documentée auprès de la sous-préfecture concernée.

Dans le même ordre d'idée, toute activité susceptible de modifier un espace du DPM et tout aménagement sur cet espace, doit être présenté à la DDTM, documenté et argumenté, afin de solliciter l'autorisation explicite, validée par un titre légal.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX FRAGILES

L'Etat met enfin à disposition de tous des informations environnementales et patrimoniale à travers diverses protections réglementaires : protection d'espèces, d'habitat écologique, de patrimoine, de paysage, de la géologique, etc. Si le jargon semble complexe, il faut retenir que chaque protection est la conclusion d'un lourd travail de synthèse, intégrant des perspectives locale, régionales, nationales, et européennes. La DREAL diffuse et vulgarise ces connaissances via son site internet.

Dans la Manche, la richesse du milieu justifie de nombreuses protections, parfois liées à la période de l'année (cf. p.8) : des précautions particulières sont alors à prendre vis-à-vis d'espèces d'oiseaux ou de végétaux protégés.



La laisse de haute mer.

ACTIONS CURATIVES DE LUTTE CONTRE LES DECHETS LITTORAUX

Face aux risques générés par les déchets pour la faune et les hommes, face à la gêne visuelle qu'ils occasionnent, collecter ces intrus du littoral se justifie pleinement. Par contre, pour préserver durablement le littoral de la Manche et notamment continuer à avoir des plages vivantes, leur collecte doit être raisonnée.

LA COLLECTE RAISONNEE DES DECHETS LITTORAUX, C'EST QUOI ?

La collecte raisonnée (ou différenciée) des déchets littoraux est une démarche visant à concilier au mieux attractivité du littoral pour les habitants et les touristes et préservation du milieu.

Concrètement, avec plus de 350 km de côtes, **le département de la Manche possède une façade littorale très variée, nécessitant d'adapter les modalités de collecte des déchets littoraux** (méthode, fréquence de collecte...) **aux spécificités de chaque portion du littoral** (type de trait de côte, intérêt écologique, niveau de fréquentation, activités sur place, moyens humains, techniques et/ou financiers...). Aussi, afin de guider au mieux les collectivités et autres acteurs dans la mise en œuvre d'opérations de collecte raisonnée des déchets sur le littoral de la Manche, ce dernier a été sectorisé en **trois types de zones d'intervention (exceptionnelle, sélective ou globale), avec des préconisations spécifiques en matière de collecte** (méthode, lieu de collecte sur les plages et fréquence d'intervention) **pour chaque type de zone.**

Ainsi, **chaque commune littorale de la Manche dispose d'une fiche de préconisations incluant notamment une carte de zonages spécifique à son territoire et à laquelle tous les acteurs** (associations, entreprises, collectivités, écoles, particuliers...) **désirant effectuer une opération de collecte raisonnée de déchets sur la commune littorale en question doivent impérativement se référer.**



DIFFERENTES PRECONISATIONS POUR LE LITTORAL DE LA MANCHE

Tableau résumant les préconisations pour trois types de zones d'intervention : Exceptionnelle, Sélective et Globale.

CONSEILS À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS DE CHANTIERS CITOYENS DE NETTOYAGE SUR LE LITTORAL DE LA MANCHE

Texte de conseils pratiques pour les organisateurs de chantiers de nettoyage.

Devenez acteur du CPIE du Cotentin

Logos de l'eau Seine Normandie, la Manche, et le Cotentin.



Carte de zonages extraite de la fiche de préconisations pour la Commune d'Agon-Coutainville en matière de collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral.

ZOOM SUR LES TROIS TYPES DE ZONES D'INTERVENTION DEFINIS POUR LE LITTORAL DE LA MANCHE

ZONE D'INTERVENTION EXCEPTIONNELLE (ZIE)

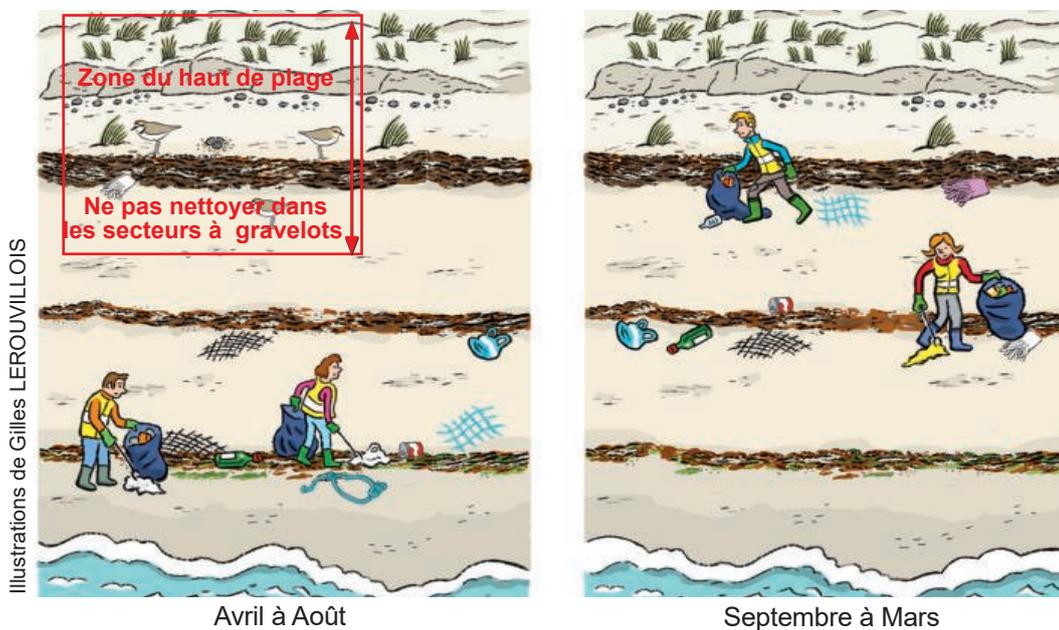
Il s'agit de zones de grand intérêt écologique et/ou difficiles d'accès (falaises, rochers,...). La fréquentation humaine y est généralement faible.

PRECONISATIONS GENERALES

Méthode de collecte des déchets : Exclusivement manuelle et sélective, avec précautions.

Fréquence et secteurs de collecte : Mensuelle au maximum, selon la saison, les quantités de déchets accumulés et l'intérêt écologique de la zone. Entre **Avril et Août**, dans les secteurs à gravelots*, nettoyage possible en bas de plage mais à proscrire en haut de plage (sauf en cas de présence d'une quantité exceptionnelle de déchets et après avis consultatif du GONm, afin de préserver les éventuelles nichées en cours). De **Septembre à Mars**, collecte possible du haut en bas de plage, mais privilégier les interventions après les marées à plus fort coefficient.

Éléments à collecter : Uniquement les déchets, aucun élément naturel.



* les secteurs concernés par la présence de Gravelots sont représentés par le picto  sur les cartes des fiches communales.



ZONE D'INTERVENTION SELECTIVE (ZIS)

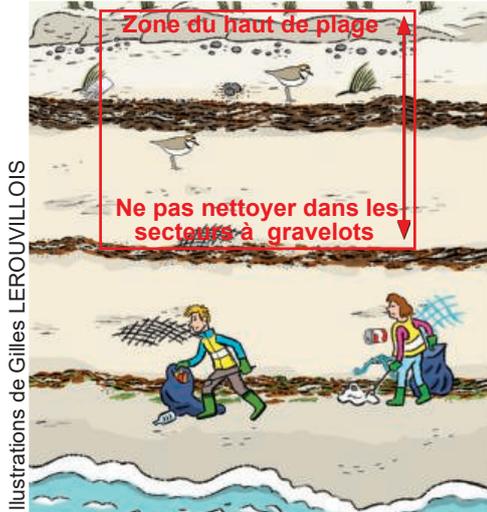
Il s'agit de zones d'intérêt écologique notable. La fréquentation humaine y est généralement moyenne, parfois un peu plus importante.

PRECONISATIONS GENERALES

Méthode de collecte des déchets : Exclusivement manuelle et sélective, avec précautions.

Fréquence et secteurs de collecte : Mensuelle à hebdomadaire, selon la saison, le niveau de fréquentation humaine, les quantités de déchets accumulées et l'intérêt écologique de la zone. Entre **Avril et Août**, dans les secteurs à gravelots*, nettoyage possible en bas de plage mais à proscrire en haut de plage (sauf en cas de présence d'une quantité importante de déchets et après avis consultatif du GONm, afin de préserver les éventuelles nichées en cours). De **Septembre à Mars**, collecte possible du haut en bas de plage, mais privilégier les interventions après les marées à plus fort coefficient.

Eléments à collecter : Uniquement les déchets sauf éventuellement lors d'échouages exceptionnels d'algues ou de coquillages vivants.., à traiter au cas par cas.



Illustrations de Gilles LEROUVILLOIS

Avril à Août



Septembre à Mars

ZONE D'INTERVENTION GLOBALE (ZIG)

Il s'agit de zones d'intérêt écologique moindre, anthropisées et présentant un intérêt balnéaire souvent fort. La fréquentation humaine y est généralement importante.

PRECONISATIONS GENERALES

Méthode de collecte des déchets : Manuelle et sélective, avec précautions.

Fréquence et secteurs de collecte : Mensuelle à journalière, selon la saison, le niveau de fréquentation humaine et les quantités de déchets accumulées. **Toute l'année**, collecte possible du haut en bas de plage. De **Septembre à Mars**, privilégier les interventions après les marées à plus fort coefficient.

Eléments à collecter : Uniquement les déchets sauf éventuellement lors d'échouages exceptionnels d'algues ou de coquillages vivants.., à traiter au cas par cas.



Illustrations de Gilles LEROUVILLOIS

Avril à Août



Septembre à Mars

* les secteurs concernés par la présence de Gravelots sont représentés par le picto  sur les cartes des fiches communales.

DIFFERENTS MODES DE COLLECTE

Il existe deux modes principaux de collecte des déchets anthropiques sur le littoral : la collecte dite « manuelle » et celle dite « mécanisée ».

La collecte manuelle consiste à ramasser les macro-déchets à la main, les stocker en sac et les rapporter soit vers un site de stockage intermédiaire accessible par le service d'enlèvement des ordures ménagères (lors de chantiers de bénévoles par exemple), soit vers un véhicule approprié stationné sur un parking près d'un accès à la mer (pour les structures agissant avec des professionnels).

La collecte mécanisée consiste quant à elle à utiliser un engin pour le ramassage : c'est le but par exemple des « cribleuses », qui soulèvent le sable, le tamisent et extraient les éléments de taille supérieure à la maille du tamis. Outre le fait que les cribleuses soient des « véhicules terrestres à moteurs » dont la circulation est réglementée sur le DPM (cf. p.14), le principe même d'un tamisage systématique et à grande échelle des plages pose de réels problèmes.



Tracteur avec râteau goémonier en action sur une plage de St-Germain-sur-Ay.



La cribleuse, engin peu sélectif, laisse la zone traitée pratiquement sans vie.



CPIE 14

Une dune en formation, mise à mal par les passages d'engins nettoyant le haut de plage.

COLLECTE MECANISEE : QUELQUES AVANTAGES ET BEAUCOUP D'INCONVENIENTS

La collecte mécanisée est le plus souvent réalisée en régie par des agents communaux ou intercommunaux qui utilisent soit une machine spécialisée (râteau goémonier, cribleuse, ratisseuse...), soit, pour limiter les frais d'investissement, un engin moins spécifique, par exemple un tracteur équipé de pneus semi-basse pression et d'un chargeur frontal. Si le **nettoyage mécanique** rend en apparence la plage « propre » et nette, **ses inconvénients sont nombreux et lourds de conséquences** :

- Il **n'est pas sélectif** et collecte autant les déchets que les constituants naturels des laisses de mer (algues, coquillages etc.), les galets et/ou le sable (jusqu'à 80 % de la récolte !), amplifiant ainsi l'érosion des plages ;
- Il utilise des engins lourds qui **modifient la compacité du sable**, le rendant très volatil, **ce qui facilite voire renforce le dégraissage de certaines plages** déjà touchées par l'érosion ;
- Il rend le **tri des déchets récoltés difficile**, car ces derniers sont mêlés aux algues ;
- Il détruit les laisses de mer en les retirant ou en les écrasant. Même si les éléments naturels étaient triés et remis en place, la laisse de mer dégradée ne jouerait plus son rôle de piège à sable (cf. p.7)
- Il **est source de nuisances multiples pour les usagers des plages et les riverains** (bruit, odeurs de carburant, risque de collision), obligeant souvent à prévoir des passages très matinaux ;
- Il constitue une source de **pollution de l'air par émission de CO2** ;
- Il constitue un risque non négligeable de pollution des sites par fuites d'huile ou de carburant
- Il coûte cher car, contrairement aux idées reçues, **son coût global** (investissement, fonctionnement et entretien du matériel inclus) **est plus élevé que celui du nettoyage manuel**, d'autant que ce dernier peut bénéficier de subventions de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, ...

Dans la Manche, la DDTM n'a pas choisi d'autoriser cette méthode de collecte : le nettoyage mécanisé est interdit dans le département, sauf dérogation dûment sollicitée et validée par un titre légal. Le nettoyage, y compris en zone balnéaire, est nécessairement manuel.

En cas d'échouements exceptionnels de macro-déchets, les services de collecte contactent la DDTM, proposent un mode opératoire respectueux des enjeux environnementaux, et sollicitent une dérogation exceptionnelle.

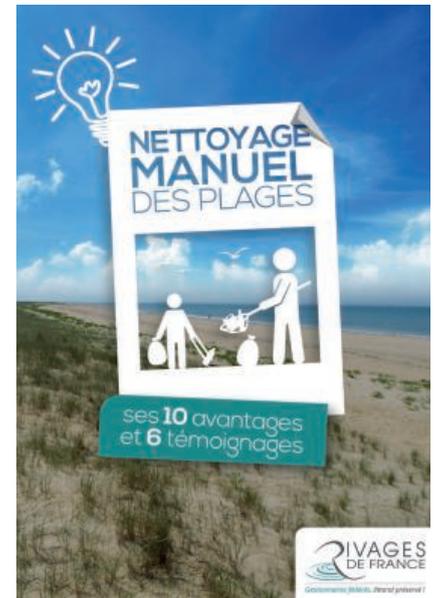
COLLECTE MANUELLE – TELLEMENT D'AVANTAGES !

Depuis le début des années 2000, sous l'impulsion notamment du Conseil Départemental de la Manche, la collecte 100% manuelle et raisonnée des macro-déchets sur le littoral s'est fortement développée au point de s'être généralisée désormais sur quasiment l'intégralité du littoral manchois. Il est vrai qu'elle présente de nombreux avantages :

- **Elle est sélective**, permettant de prélever seulement les déchets et de laisser en place tous les éléments naturels des laisses de mer (algues, etc.), contribuant ainsi à préserver les richesses écologiques du complexe plage/dunes et à lutter contre l'érosion côtière ;
- Elle **favorise le tri des déchets pendant et après leur collecte** et par voie de conséquence **leur traitement en aval**. Par exemple les déchets de type bouteilles en plastique, en verre, canettes... les moins souillés par le sable peuvent être orientés vers les filières de recyclage ;
- Elle **est plus économique que la collecte mécanisée**, même si le coût du nettoyage manuel de plages par exemple, peut sensiblement varier selon le statut de l'intervenant (association ou entreprise d'insertion, auto-entrepreneur, agents de collectivités, saisonniers...), le nombre de passages et la durée de mobilisation par passage ;
- Elle **favorise l'emploi local et l'insertion professionnelle** en s'appuyant davantage sur l'humain. Ainsi **dans la Manche, la collecte manuelle de ces macro-déchets est essentiellement assurée depuis de nombreuses années, par des structures et des associations locales professionnelles**, connaissant très bien le terrain. Parfaitement formées sur le sujet, elles interviennent comme prestataires des collectivités ;
- Elle **crée un cercle vertueux avec les citoyens (habitants, touristes...)** en permettant de les sensibiliser à l'environnement et à son respect, de modifier leurs perceptions et comportements, et de les inciter à l'action : participer à un chantier bénévole de nettoyage de plage, récolter plus ou moins régulièrement des déchets sur le littoral, à titre individuel, etc. ;
- En outre, la promotion des résultats probants de la collecte manuelle et raisonnée des déchets sur le littoral **permet aux collectivités de communiquer efficacement sur les enjeux environnementaux** d'un territoire littoral et sur l'efficacité des actions entreprises pour le préserver.



La collecte manuelle des déchets :
une méthode sélective préservant le milieu.



Brochure de Rivages de France parue en 2018
disponible en ligne ou sur demande

In fine, **tout ceci concourt à donner à la collectivité concernée une image de marque très positive, avec une plus-value sociale et environnementale**. Signalons au passage que le nettoyage manuel et raisonné du littoral est devenu un critère favorisant l'obtention du label Pavillon bleu, tant convoité !

« COLLECTE MECANISEE », DIFFERENT DU « TRANSPORT MECANISE »

La collecte mécanisée des déchets n'est pas autorisée sur le DPM du département de la Manche, parce qu'elle est néfaste à la préservation du littoral (cf. p.18) : c'est la conclusion des services de la DDTM en charge de la gestion du DPM.

La circulation des «véhicules terrestres à moteur» est elle aussi interdite sur le DPM, pour des raisons proches. Mais lorsque les quantités sont importantes, ou les déchets particulièrement lourds, un véhicule léger peut être une aide précieuse pour les ramasseurs : il est envisageable – avec l'autorisation expresse de la sous-préfecture – d'employer un véhicule léger pour transporter les déchets entre les ramasseurs et les sites intermédiaires ; sans rouler dans les laisses de mer !

Ceci étant, avec un âne ou un cheval, aucune autorisation n'est nécessaire ; et l'animal porteur participe efficacement à la sensibilisation du public.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE INDISPENSABLE

Pour un maximum d'efficacité, la collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral **doit être mise en œuvre sur le plus grand linéaire côtier possible**, ceci afin de ne négliger aucune source importante de macro-déchets littoraux. En effet, ces derniers ayant une grande capacité de dispersion et ignorant de fait les frontières communales, quand ils ne sont pas récoltés sur un secteur, ils peuvent éventuellement être repris par la mer et s'échouer sur un autre secteur de la même commune ou d'une autre pouvant avoir fait l'objet d'un nettoyage, ceci annulant ou réduisant l'effet des efforts entrepris.

Par ailleurs, **il est vivement recommandé de mettre en place un plan annuel ou pluriannuel de nettoyage du littoral** a minima à l'échelle communale et idéalement intercommunale, surtout lorsque la compétence « mise en œuvre de la collecte raisonnée des macro-déchets littoraux » est transférée des communes vers leur E.P.C.I. (communauté de communes ou d'agglomération), ce qui est une réalité pour 80 % des communes littorales de la Manche. Ce plan de nettoyage doit bien évidemment tenir compte des cartes de zonages et préconisations des fiches communales mais aussi des moyens techniques, humains et financiers susceptibles de pouvoir être mobilisés au niveau du territoire concerné. Il doit aussi être évolutif, en fonction des résultats obtenus et analysés (résultat des collectes, degré de satisfaction des usagers, etc.) et être accompagné d'un plan et d'actions de communication auprès des habitants et des touristes... Et bien entendu, il doit être élaboré, suivi et évalué en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés.

Gardons aussi à l'esprit que **la lutte contre les déchets sur le littoral** est un travail de longue haleine qui **impose notamment d'inscrire les actions de collecte raisonnée dans la durée**.

LES ACTIONS DE COLLECTE CITOYENNES

Depuis de nombreuses années, des chantiers bénévoles de collecte de déchets anthropiques sur le littoral de la Manche, sont organisés ici et là, généralement par des associations diverses (environnementales, sportives, etc.), soit de façon très ponctuelle (souvent à l'occasion d'opérations événementielles telles « Initiatives océanes », « Nettoyons la nature », « World Clean Up »...) ou de manière plus régulière. Des établissements scolaires, des centres de loisirs, des conchyliculteurs etc., réalisent aussi épisodiquement des opérations de nettoyage de plage par exemple.

De même, on constate, depuis quelques années, une habitude prise par certains citoyens de ramasser quasiment à chaque sortie sur le littoral, un ou deux macro-déchets qu'ils déposent ensuite le plus souvent en haut de cale, soit à même le sol ou dans **un bac à marée (à installer uniquement à proximité immédiate des secteurs classés en ZIG et à accompagner impérativement d'un panneau informatif complet)**. Certains vont même jusqu'à promouvoir ce type d'initiative citoyenne, via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) comme « les ramasseurs de la Manche » par exemple.

Bien sûr **le ramassage bénévole**, collectif ou à titre individuel **doit toujours s'effectuer en respectant les consignes de sécurité et de préservation de l'environnement qui s'imposent**. Dans ces conditions et en étant bien accompagnées, **ces différentes actions citoyennes peuvent apporter une véritable plus-value au territoire**, notamment en venant compléter les prestations de collecte effectuées par les structures professionnelles mandatées et organisées par les collectivités.



Exemple de bac à marée destiné à accueillir uniquement des macro-déchets littoraux !
Ne pas en installer n'importe où !



Exemple de chantier bénévole de collecte de déchets sur le littoral.

LA GESTION DES ECHOUAGES EXCEPTIONNELS SUR LE LITTORAL

CAS DES ANIMAUX MARINS

Le suivi des échouages de **mammifères marins**, morts ou vivants, est réalisé depuis 1972 par le Réseau National d'Echouages (RNE), sous la tutelle de l'Université de La Rochelle et du CNRS.

Des bénévoles formés assurent le relais de ce dispositif sur l'ensemble du littoral manchois dès lors qu'un cas d'échouage est signalé à **l'observatoire PELAGIS au 05 46 44 99 10 (appel possible 24h/24 et 7j/7)** par la mairie concernée ou un simple promeneur. A noter que ce signalement doit impérativement être réalisé avant toute manipulation de l'animal par la Collectivité.

Sur le site **www.observatoire-pelagis.cnrs.fr**, la procédure à suivre depuis le signalement jusqu'à par exemple l'équarrissage dans le cas d'un animal mort (pris en charge financièrement par l'Etat), est décrite précisément dans un guide téléchargeable dans l'onglet « Publications/Ouvrages ».

En cas d'échouage d'une **tortue marine**, qu'elle soit vivante ou morte, il faut aussitôt contacter le Centre d'Etudes et de Soins pour les Tortues Marines de l'Aquarium La Rochelle au **05 46 34 00 00**. Si l'animal est vivant, il effectuera en principe un passage par la Cité de la Mer à Cherbourg, agréée centre de transit pour les tortues échouées, avant de rejoindre La Rochelle.

Concernant les oiseaux marins échoués, il est utile de les signaler au Groupe Ornithologique Normand (contact en page 26), notamment s'il s'agit d'espèces faisant l'objet de suivis spécifiques (Fulmar boréal, Guillemot de Troil...), s'ils sont bagués ou si le nombre d'oiseaux retrouvés morts sur un même secteur est important (plus de 10 oiseaux en une seule fois ou cumulés sur une période relativement concentrée dans le temps, comme ce fut le cas en 2018, avec des échouages récurrents de Fous de Bassan sur plusieurs plages de la Côte Est du Cotentin, au cours du printemps et de l'été).

L'enlèvement des oiseaux morts, n'est généralement pas utile* car ils font partie des éléments naturels des laisses de mer et seront rapidement décomposés par les invertébrés et les bactéries.

* Sauf si la mairie le juge nécessaire au regard du contexte de la plage concernée. Dans ce cas-là, les oiseaux morts (idem pour les tortues) pourront être déplacés, **avec des gants**, sur le haut de plage d'un secteur moins fréquenté.



Affiche du RNE disponible sur simple demande



Le Marsouin commun, mammifère fréquemment échoué sur les plages manchoises.



Les échouages d'oiseaux morts (ici un fou de Bassan) sont fréquents sur le littoral de la Manche.

CAS DES PRODUITS DANGEREUX OU DE POLLUTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cas d'une pollution accidentelle touchant son littoral (déchets en quantité exceptionnelle de type GPI par exemple, hydrocarbures et autres produits chimiques), la Collectivité concernée peut faire appel à l'expertise du CEDRE, organisme public basé à Brest, joignable 7j/7 et 24h/24h au 02 98 33 10 10 (contact en page 26).

Lors d'un chantier bénévole de nettoyage du littoral, en cas de découverte de déchets suspects, potentiellement dangereux (par exemple des bidons fermés ou autres emballages susceptibles de renfermer des produits toxiques), par précaution, il est préférable de ne pas les manipuler et de prévenir aussitôt les services techniques de la commune de leur présence.

CAS DES ENGIN POTENTIELLEMENT EXPLOSIFS

En cas de découverte sur le littoral ou en mer d'un engin potentiellement explosif (obus, bombe historique, munitions), il faut prévenir la Préfecture de la Manche, en précisant la nature de l'engin (diamètre et longueur), le lieu précis de découverte (soit pendant les heures ouvrables le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) au 02 33 75 47 77 ou 02 33 75 47 70 ou sinon le standard au 02 33 75 49 50) qui contactera ensuite pour intervention le groupement de plongeurs démineurs. Des mesures conservatoires (par exemple, balisage afin d'en interdire l'accès au public) devront être appliquées jusqu'à l'arrivée des démineurs par la mairie ou autre autorité (gendarmerie...).

CAS DES ECHOUAGES MASSIFS D'ALGUES-EPAVES

Il arrive aussi que des quantités exceptionnelles d'algues (brunes surtout) s'échouent sur certains secteurs du littoral de la Manche. Ces échouages massifs d'algues-épaves se manifestent le plus souvent suite à des épisodes de tempête où la forte agitation de l'eau contribue à arracher les algues à leur support de fixation (rochers, galets). Ils peuvent devenir éventuellement problématiques quand ils ont lieu dans une période de marées à coefficient décroissant, sur des plages fréquentées et en pleine saison touristique ! Ainsi, dans ces quelques cas très particuliers d'échouages exceptionnels dans des secteurs classés en ZIG, et uniquement après avis de la DDTM de la Manche notamment, il peut être envisagé d'intervenir mécaniquement et de façon très ponctuelle, pour déplacer les algues : c'est la technique de la repousse en bas de plage qui est la plus utilisée à ce jour par les collectivités dans de tels cas, à l'aide d'un tracteur avec un râteau goémonier ou/et équipé d'un chargeur frontal.

Rappelons au passage que les inconvénients du nettoyage mécanique étant très nombreux (cf. P18), il doit ainsi impérativement être limité au maximum.

Face aux échouages massifs de sargasses qui peuvent se produire de la mi-avril à la mi-juillet et poser des problèmes importants dans les parcs à moules surtout, signalons que le SMEL associé à plusieurs partenaires expérimente depuis 2014 des techniques de collecte manuelle et éventuellement mécanisée des sargasses et la possibilité de mettre en place une filière de valorisation de ces dernières (projets « SARGASSES » et « SNOTRA »).



Exemple d'opération mécanisée de déplacement d'algues.



Les échouages massifs de sargasses sont problématiques pour les bouchots.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT LORS D'UNE COLLECTE MANUELLE DE DECHETS SUR LE LITTORAL ?

Quelles mesures faut-il prendre en cas d'accident lors d'une action de nettoyage manuel d'une plage ou d'un havre... opérée par une collectivité en régie ou son prestataire, ou par des bénévoles ?

EN CAS DE PIQURE OU DE BLESSURE PAR UNE SERINGUE USAGEE

- Mettre la partie blessée à tremper dans une solution antiseptique (Dakin ou Mercryl...) pendant 10 minutes au minimum ;
- Compte tenu du risque potentiel de contamination, consulter rapidement (au mieux dans l'heure qui suit) un médecin qui décidera de la mise en œuvre éventuelle d'un suivi sérologique ainsi que d'un traitement ad hoc.

EN CAS DE PLAIE SIMPLE

- Le « soignant » doit se munir de gants médicaux à usage unique après s'être lavé les mains ;
- Nettoyer la plaie sans la frotter, sous l'eau courante et avec du savon puis la sécher en tamponnant avec une compresse ou un papier absorbant à usage unique ;
- Désinfecter la plaie du centre vers l'extérieur, avec une compresse et un antiseptique incolore (ex. : solution à base de chlorhexidine, eau oxygénée) puis la protéger avec un pansement occlusif ;
- Sous 24 heures ou plus, si la plaie présente des signes d'infection (rougeur, chaleur, douleur ou gonflement), un médecin doit être immédiatement consulté. Idem en cas de non vaccination contre le tétanos ou datant de plus de 10 ans.

EN CAS DE PLAIE GRAVE

- Alerter ou faire alerter les secours ;
- Se munir si possible de gants médicaux à usage unique ;
- Devant une plaie qui saigne beaucoup, le premier geste doit être d'essayer d'arrêter immédiatement l'hémorragie, en exerçant une pression directe de la main sur l'endroit qui saigne, jusqu'à l'arrivée des secours. Ceci devant être effectué par une personne qualifiée (corps médical, titulaire du Brevet National de Secourisme ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours) ;
- Ne jamais tenter de retirer un corps étranger enfoncé dans une plaie (fragment de métal ou de verre, etc.) pour ne pas accentuer le saignement.

EN CAS DE BRULURE PAR UN PRODUIT CHIMIQUE

- Alerter ou faire alerter les secours ;
- Enfiler des gants de protection avant de secourir la victime ;
- Jusqu'à l'arrivée des secours, arroser abondamment la brûlure à l'eau tiède ou froide, avec une pression modérée, tout en essayant d'enlever, voire de découper délicatement les vêtements et/ou chaussures imbibés de produit (sauf s'ils collent à la peau).

EN CAS D'INGESTION D'UN LIQUIDE CORROSIF

- Alerter ou faire alerter les secours ;
- Ne pas donner à boire et ne pas faire vomir.

Pour joindre les secours :



ACTIONS PREVENTIVES DE LUTTE CONTRE LES DECHETS LITTORAUX



Type de poubelle sans encadrement à bannir !



Exemple de trio de poubelles à encourager !



Une belle initiative à Carolles facilement reproductible !



Exemple de mini-déchetterie portuaire (ici à Carentan).



Bacs d'apports volontaires de déchets de pêcheurs professionnels (Port de St-Vaast-la-Hougue).

Pour lutter efficacement et durablement contre les déchets littoraux, les actions curatives de collecte raisonnée ne suffisent pas. En effet, il est indispensable de mener en parallèle des actions préventives, sous la forme d'aménagements et autres dispositifs mais aussi d'actions de sensibilisation afin que les publics ciblés développent les bons gestes au quotidien et s'engagent ainsi pleinement dans cette lutte.

AMENAGEMENTS ET AUTRES DISPOSITIFS DE PREVENTION

Face à la problématique des déchets directement abandonnés sur le littoral par certains usagers, des solutions s'offrent aux collectivités, telles que :

- La **mise en place**, en priorité dans les secteurs les plus fréquentés, de poubelles, au niveau ou à proximité immédiate des principaux accès au littoral (parking, haut de cale, digue-promenade...). Ceci afin que les usagers puissent facilement repérer ces dispositifs où déposer leurs déchets, par exemple à leur retour de baignade ou de balade... On privilégiera l'installation de trio de poubelles permettant ainsi un tri optimal (avec des consignes de tri affichées en français et en anglais et des pictogrammes facilement compréhensibles). **Celles-ci doivent aussi être solides, pourvues d'un couvercle et d'un encadrement**, à l'épreuve du vent et des animaux errants. Il peut être judicieux d'installer un **panneau** complémentaire à proximité de ces poubelles **invitant le public à ramener ses déchets chez lui**, en vue de prévenir les engorgements de poubelles. Même si bien sûr la collectivité en charge du ramassage des déchets devra toujours veiller à **bien adapter sa fréquence de passage pour éviter tout risque de débordement !**

- La mise à disposition des fumeurs sur les plages de cendriers, de poche ou de type gobelets réutilisables comme à Carolles, Agon-Coutainville, Cherbourg en Cotentin...



Dans les sept principaux ports du département, on trouve des équipements de tri des déchets ménagers ainsi qu'une déchetterie ou mini-déchetterie. Ces aires dédiées aux pêcheurs et plaisanciers sont d'accès restreint pour éviter les apports extérieurs. On y récupère notamment les filets de pêche usagés, destinés à être valorisés et les déchets dangereux.

Un nettoyage des quais est assuré pour limiter l'arrivée des déchets en mer. De plus, des collectes des déchets flottant dans les bassins portuaires sont effectuées régulièrement.

Afin d'encadrer ces différentes pratiques, chaque port dispose d'un « plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation » (révisé tous les 3 à 5 ans), y compris pour les plus petits ports. En outre, pour les principaux ports, un bilan est réalisé chaque année par les exploitants et des agents du département sont assermentés pour surveiller la bonne exploitation de ceux-ci, dont la gestion des déchets.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Dans la difficile lutte contre les déchets sur le littoral, les actions de communication et de sensibilisation sont indispensables pour donner du sens et aller au-delà des actions curatives, pour faire évoluer les perceptions et in fine les comportements vers une attitude écoresponsable.

Ainsi, depuis une quinzaine d'année, dans le département de la Manche, le CPIE du Cotentin et d'autres acteurs sensibilisent, accompagnent tous types de publics (scolaires, grand public, associations, professionnels de la mer, élus...). Les outils utilisés très divers (panneaux, livrets, dépliants, expositions...), se déclinent sous des formes et dans des contextes très variés :

- Actions pédagogiques auprès de scolaires, étudiants ou de jeunes en dehors du temps scolaire (centres de loisirs) ;
- Sessions d'information/formation pour des prestataires de collecte de déchets sur le littoral et accompagnement d'opérations bénévoles de collecte ;
- Opérations événementielles sur le littoral et actions de sensibilisation estivales du grand public, sur les plages, en haut de cale...

Les diverses thématiques abordées intègrent, le plus souvent, tant la problématique et la collecte raisonnée de ces macro-déchets que les intérêts des laisses de mer.

L'objectif est de permettre à chacun d'agir à bon escient pour que nos plages demeurent des milieux vivants et accueillants.



CONTACTS UTILES

POUR DES QUESTIONS LIEES AUX DECHETS DU LITTORAL

Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Citis « Le Pentacle »
5, avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 35 62 24 42
ademe.normandie@ademe.fr

Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions accidentelles des Eaux (CEDRE)

715, rue Alain Colas
CS 41836
29218 Brest Cedex 2
02 98 33 10 10 / contact@cedre.fr

Synergie Mer et Littoral (SMEL)

Maison du Département
98, route de Candol
50008 Saint-Lô Cedex
02 33 05 98 83 / www.smel.fr

POUR DES QUESTIONS RELATIVES AUX ECHOUAGES D'ALGUES MARINES ET A LEUR VALORISATION

Université de Caen - IBFA UMR BOREA (Biologie des ORganismes et des Ecosystèmes Aquatiques)

Esplanade de la Paix
CS 14032
14 032 Caen Cedex 5
02 31 56 54 86
catherine.eudes@unicaen.fr

Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)

Presqu'île de Pen Lan
22 610 Pleubian
02 96 22 93 50
algue@ceva.fr

POUR DES QUESTIONS RELATIVES AU PATRIMOINE NATUREL DU LITTORAL DE LA MANCHE

Conservatoire Botanique National de Brest

Route de Caen
14310 Villers-Bocage
02 31 96 77 56
cbn.bassenormandie@cbnbrest.com

Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA)

320, quartier Le Val - Entrée A, étage 4
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 50 10 77 34
secretariat@gretia.org

Groupe Mammalogique Normand (GMN)

320, quartier Le val - Entrée A, étage 4
14200 Hérouville-Saint-Clair
09 54 53 85 61
l.faine@gmn.asso.fr

Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC)

Place des Justes - BP 54
50130 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.10.22.50 / 06.62.18.40.60
gecc@hotmail.fr

Groupe Ornithologique Normand (GONm)

181, rue d'Auge
14000 Caen
02 31 43 52 56
secretariat@gonm.org

POUR DES QUESTIONS REGLEMENTAIRES LIEES AUX OPERATIONS DE GESTION DU LITTORAL

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche

Service Mer et Littoral
Place Bruat
CS 60838
50108 Cherbourg-en-Cotentin
02.50.79.15.00

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie

Pôle Mer et Littoral - Rue recteur Daure
CS 60040 - 14006 Caen Cedex 1
02 50 01 83 00
pml.srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

POUR DES QUESTIONS RELATIVES A LA GESTION DE SITES NATURELS LITTORAUX

Conservatoire du littoral

5, avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 15 30 90
normandie@conservatoire-du-littoral.fr

Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc
3, village Ponts d'Ouves
Saint-Côme-du-Mont
50500 Carentan-les-Marais
02 33 71 65 30
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

Conseil Départemental de la Manche

Maison du département
98, route de Candol
50050 Saint-Lô cedex
02 33 05 55 50
02 33 05 95 60

Sy.M.E.L.

Maison du Département
98, rue de Candol
50008 Saint-Lô
02 33 05 98 75
littoral@manche.fr

POUR DES PRESTATIONS DE COLLECTE MANUELLE ET SELECTIVE DE MACRO-DECHETS LITTORAUX

ASTRE Environnement

70, chemin des Brûlés 50110 Bretteville-en-Saire
02 33 10 02 49
astre.environnement862@orange.fr

ECORECA Paysage Environnement

Résidence Coriallo 50440 Beaumont-Hague
02 33 53 65 20
ecoreca@orange.fr

OSE Environnement

Rue du Mesnil 50400 Granville
02 33 90 66 00
ose-granville@orange.fr

S.T.E.V.E.

30, rue du l'hippodrome 50430 Lessay
02 33 47 95 38
steve.asso2@orange.fr

Ulysse en Baie

La chaussée Saint Léonard 50300 Vains
06 87 21 43 13
renanbouvier@live.fr

M. Bertrand DENIÉ

50290 Coudeville-sur-Mer
06 63 70 98 79
bertrand.denie@ac-caen.fr

Chantiers Thérapeutiques de la Fondation Bon Sauveur de la Manche

Route de Saint-Sauveur 50360 Picauville
02 33 21 84 00
directeur@fbs-picauville.com

A.B.E.C.

28, rue 101e airborne 50500 Carentan
02 33 71 95 24
abec@wanadoo.fr

PlagEcoLo micro entreprise

thibaultsurtouc@yahoo.fr
Facebook

POUR DES QUESTIONS TECHNIQUES OU FINANCIERES LIEES AU NETTOYAGE RAISONNE DES PLAGES

Conseil Départemental de la Manche

Maison du département
98, route de Candol
50050 Saint-Lô Cedex
02 33 05 55 50

Association « Rivages de France »

4, place Bernard Moitessier
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 45 02
contact@rivagesdefrance.org

Pour en savoir plus sur les possibilités d'aides financières, s'adresser :

à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

1, rue de la Pompe 14200 Hérouville Saint-Clair
02 31 46 20 20

ou pour les zones Natura 2000,

à la DREAL de Normandie Caen

1, rue Recteur Daure 14000 Caen
02 50 01 83 00

POUR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES OPERATIONS DE COLLECTE RAISONNEE DE MACRO-DECHETS LITTORAUX

CPIE du Cotentin

30, rue de l'hippodrome
50430 Lessay
02 33 46 37 06
accueil@cpiecotentin.com

AVRIL

L'aquascole
1, rue Le Viquet
50200 Saint-Pierre-de-Coutances
02 33 19 00 35
contact@associationavrill.org

**Ce guide et les fiches de préconisations communales
ont été réalisés par
le CPIE du Cotentin
dans le cadre de
l'Opération Plages vivantes**

avec le concours technique de :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie/ Mer du Nord, Conseil Départemental de la Manche, Conservatoire Botanique National de Brest, CPIE Vallée de l'Orne, Agence Régionale de Santé de Normandie, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Normandie, Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin, Groupe Mammalogique Normand, Groupe Ornithologique Normand, Rivages de France, Synergie Mer et Littoral.

et avec le soutien financier de :



Conception graphique : CPIE du Cotentin (avec le concours du CPIE Vallée de l'Orne & de Little Big Com)

Définition et rédaction des contenus : CPIE du Cotentin

Crédits photographiques : CPIE du Cotentin (sauf mention particulière)

Besoin de conseils, de renseignements complémentaires ou de communiquer des informations en lien avec la collecte raisonnée des déchets sur le littoral de la Manche ?

Veillez contacter :

le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin

30 rue de l'hippodrome - 50430 Lessay

02 33 46 37 06

www.cpiecotentin.com



COTENTIN